

Comprendre sa facture



SIDEALF

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE LUMBRES ET FAUQUEMBERGUES

Contacts:

Par courrier:
7 ZAL des Rahauts
62380 LUMBRES

Par téléphone:
03.21.39.62.14

Par mail:
contact@sidealf.fr

Par internet :
www.sidealf.fr

Lieu de consommation 1

3 rue Jean de la Fontaine
62380 Esquerdes

Réf: 110785Y

2 M. et Mme Dumoulin
1 rue de la Source
62380 Esquerdes

VOTRE FACTURE N° 2500190000052 du 03/02/2025

PERIODE FACTUREE	DEBUT DE PERIODE	FIN DE PERIODE
Abonnement	30/12/2023	31/12/2024
Consommation eau part.	30/12/2023	15/10/2024

3 4 Consommation 108 m3

Présentation simplifiée de votre facture (détail au verso)

Montant TTC

DISTRIBUTION DE L'EAU 5	258,31 €
ORGANISMES PUBLICS (AGENCE DE L'EAU) 6	65,09 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES 7	480,30 €
NET A PAYER AVANT LE 15/03/2025	803,70 €

Pensez-y pour vos PROCHAINES factures :

Facilitez-vous le paiement et bénéficiez sans frais supplémentaires du service de prélèvement automatique mensuel ou à échéance.
Pour cela, rien de plus simple ! Connectez-vous sur notre site internet via votre espace abonné ou envoyez votre RIB par mail.
A défaut, présentez-vous à nos bureaux muni de votre RIB.

PRATIQUE: payez votre facture en ligne sur www.sidealf.fr
Accédez à votre espace abonné comme suit:
Identifiant :
Mot de passe :

8

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE ?

- 1- Par carte bancaire ou prélèvement sur internet (voir encadré ci-dessus)
- 2- Par virement sur le compte du SIDEALF
IBAN: FR76 1007 1620 0000 0020 0948 301
BIC: TRPUFRP1 (Rappeler le numéro de facture)
- 3- Par chèque à l'ordre de la "Régie de recettes du SIDEALF"
- 4- En numéraire sur place pour un montant inférieur à 300 euros
- 5- Par carte bancaire sur place

9

Accueil du public:
du lundi au vendredi de 9h à 12h

Accueil téléphonique:
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h

COUPON A DECOUPER ET A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT

SIDEALF FACTURE



Référence 110785Y

Facture 2500-1900-00052

Payeur

NET A PAYER

803,70 €

10 A payer avant
le 15/03/2025

- 1 Adresse et référence du point de comptage
- 2 Coordonnées du payeur de la facture
- 3 Période de référence de la facture
- 4 Volume facturé sur la période
- 5 Elément facturé aux abonnés bénéficiant du service public de distribution de l'eau potable. Les recettes sont destinées à assurer le fonctionnement du service, c'est-à-dire le prélèvement, le traitement et l'acheminement de l'eau jusqu'au robinet
- 6 Elément facturé aux abonnés et reversé à l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Cet établissement public d'Etat participe notamment au financement des investissements des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement collectif.
- 7 Elément facturé aux abonnés bénéficiant du service public de l'assainissement collectif des eaux usées. Les recettes sont destinées à assurer le fonctionnement du service, c'est-à-dire la collecte des eaux usées et leur acheminement vers la station d'épuration pour traitement avant rejet en milieu naturel.
- 8 Codes d'accès à votre espace abonné (personnalisable après une 1ère connexion)
- 9 Rappel des moyens de règlement de la facture
- 10 Date limite de paiement de la facture

Pour plus d'informations sur votre facture, contactez nous :



par mail : contact@sidealf.fr



par téléphone : 03.21.39.62.14

Comprendre sa facture



SIDEALF

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE LUMBRES ET FAUQUEMBERGUES

Contacts:

Par courrier:
7 ZAL des Rahauts
62380 LUMBRES

Par téléphone:
03.21.39.62.14

Par mail:
contact@sidealf.fr

Par internet :
www.sidealf.fr

VOTRE FACTURE N° 2500190000052 du 03/02/2025

1 Vos relevés

Compteur n°	Diam	Ancien index	Nouvel index	Conso	Date	Information sur le relevé
14SU102506	15	293	401	108	15/10/2024	relevé par agent SIDEALF

2

Répartition de la TVA	Montant HT	TVA
TVA à 5,5%	274,72 €	15,12 €
TVA à 10%	439,88 €	43,98 €
TVA à 20%	25,00 €	5,00 €

Le détail de votre facture

Redevance facturée	Période	Qté	PU	Montant HT	Taux	TVA	Montant TTC
--------------------	---------	-----	----	------------	------	-----	-------------

DISTRIBUTION DE L'EAU

3	Frais d'ouverture d'abonnement	du 30/12/2023 au 31/12/2023	1 u	25,000	25,00	20,00	5,00	30,00
4	Abonnement eau part.	du 30/12/2023 au 31/12/2024	1 An	65,000	65,00	5,50	3,58	68,58
5	Consommation eau part. jusqu'à 35 m3	du 30/12/2023 au 15/10/2024	35 m3	0,850	29,75	5,50	1,64	31,39
5	Consommation eau part. de 36 m3 à 70 m3	du 30/12/2023 au 15/10/2024	35 m3	1,250	43,75	5,50	2,41	46,16
5	Consommation eau part. à partir de 71 m3	du 30/12/2023 au 15/10/2024	38 m3	2,050	77,90	5,50	4,28	82,18
Total				241,40 €		16,91 €		258,31 €

ORGANISMES PUBLICS (AGENCE DE L'EAU)

6	Redevance sur la consommat. d'eau potable	du 30/12/2023 au 15/10/2024	108 m3	0,400	43,20	5,50	2,38	45,58
7	Prélèvement sur la ressource en eau	du 30/12/2023 au 15/10/2024	108 m3	0,120	12,96	5,50	0,71	13,67
8	Performance des réseaux d'eau potable	du 30/12/2023 au 15/10/2024	108 m3	0,020	2,16	5,50	0,12	2,28
9	Performance des systèmes d'assain. collectif	du 30/12/2023 au 15/10/2024	108 m3	0,030	3,24	10,00	0,32	3,56
Total				61,56 €		3,53 €		65,09 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

10	Abonnement assainissement collectif	du 30/12/2023 au 31/12/2024	1 An	104,000	104,00	10,00	10,40	114,40
11	Part variable assainissement collectif	du 30/12/2023 au 15/10/2024	108 m3	3,080	332,64	10,00	33,26	365,90
Total				436,64 €		43,66 €		480,30 €

NET A PAYER 739,60 € 64,10 € 803,70 €

Pour votre information, Prix TTC au litre: 0.00547 € (hors abonnement)

Consommation relevée

Consommation estimée

IMPORTANT:

- * aviser le SIDEALF en cas de changement ou de déménagement par courrier, téléphone, mail ou via notre site internet.
- * surveiller régulièrement votre consommation (conseillé une fois par mois).
- * protéger votre compteur contre le gel (fourniture & remplacement à votre charge) et faciliter l'accès à votre compteur pour la relève (prévoir un nettoyage régulier de la fosse).
- * tout déplacement du personnel du SIDEALF pendant le service d'astreinte pour une intervention non justifiée sera facturé à l'abonné.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits de collectivités et établissements publics et locaux. VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

1 Informations techniques

- numéro de compteur (inscrit sur le dessus du compteur)
- calibre du compteur (diamètre)
- index de début et fin de période facturés
- volume relevé ou estimé sur la période
- date des index relevés ou estimés

2 Répartition de la TVA

- 5,50% pour l'eau potable
- 10% pour l'assainissement collectif eaux usées
- 20% pour les services (frais annexes)

3 Frais d'ouverture / de résiliation

Uniquement lors de la 1ère facture (ouverture d'abonnement) ou de la dernière facture (résiliation d'abonnement)

4 Abonnement eau particuliers

La part fixe de votre facture reste constante, indépendamment de votre consommation. Elle couvre les coûts fixes du service, comme la maintenance des infrastructures, qui doivent être entretenus à un certain niveau de qualité quelque soit votre niveau de consommation individuelle. **Le tarif de l'abonnement est unique quelque soit le calibre du compteur.**

5 Consommation d'eau particuliers

La part variable de votre facture contribue à financer les coûts d'exploitation supplémentaires, non incluses dans la part fixe, ainsi que les investissements requis pour maintenir la performance du réseau. Elle se décompose en 3 tranches suite à la mise en place de la tarification progressive :

- de 0 à 35 m3
- de 36 à 70 m3
- plus de 70 m3

Ce nouveau principe est applicable aux factures émises depuis le 1er janvier 2025 quelle que soit la période à laquelle se rapporte la consommation.

6 Redevances réglementaires des organismes publics

Détail des redevances facturées pour le compte de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Ces montants lui sont ensuite reversés. Les lignes 6 -7 et 8 sont facturés aux abonnés bénéficiant du service public de distribution d'eau potable. La ligne 9 est facturée uniquement aux abonnés bénéficiant du service public de l'assainissement collectif des eaux usées.

10 Abonnement pour l'assainissement

La partie fixe de votre facture reste constante, indépendamment de la part variable. Elle est destinée à couvrir les charges fixes du service public d'assainissement collectif des eaux usées.

11 Part variable de l'assainissement

La part variable de l'assainissement collectif des eaux usées est calculée en fonction du volume d'eau consommé.



Nouveau :

Si vous souhaitez opter pour la transmission dématérialisée de votre prochaine facture, connectez-vous à votre espace abonné pour confirmer votre choix.